Association France Palestine Solidarité

Palestine Solidarité

46

octobre 2013 | 3 €

Dans ce numéro

2 S'opposer au projet de loi Prawer, remarques à partir de l'exemple de l'AFPS Besançon

3 La situation des Bédouins en Israël et la loi Prawer

4 Actualité de la campagne de parrainage des prisonniers

6 Gaza, une mission du comité Evry Palestine

8 L'Europe est-elle enfin en train de passer de la parole aux actes ?

10 Sandrine Mansour-Mérien

14 L'AFPS à la fête de l'Humanité

16 Le point sur les affaires judiciaires

« Négociations », disent-ils…

Voilà donc bientôt trois mois que se déroulent des « négociations » israélo-palestiniennes. Négociations ou discussions sur la négociation, elles présentent, entre autres particularités, celle de se dérouler dans un huis clos total, à la demande expresse des Israéliens, le « médiateur » américain, Martin Indyk ayant été prié de rester à la porte.

Nous voilà en présence d'un simulacre dont nous sommes condamnés à ne percevoir que les ombres. Quand après un mois, les Palestiniens ont fait savoir que les Israéliens se refusaient à parler d'autre chose que de « garanties de sécurité », ils ont été aussitôt accusés de violer l'obligation de secret imposée par John Kerry.

Pas question de secret en revanche, avec la multiplication d'annonces provocatrices, la construction programmée de milliers de nouveaux logements allant de pair avec le classement comme zones de développement prioritaires de colonies situées à l'est du mur…

La partie palestinienne s'en trouve évidemment un peu plus décrédibilisée, prisonnière pour l'heure de son deal avec Kerry et bien en peine de s'opposer en quoi que ce soit au rouleau compresseur de la colonisation. Et la légitime colère de ceux qui, semaine après semaine, manifestent contre le Mur, les colonies et la dépossession serait, elle, une preuve de la volonté palestinienne d'en découdre au lieu de chercher les chemins de la paix ! On croit rêver…

Nous l'avons dit dès l'annonce de la reprise de ces pseudo-négociations : elles n'ont aucune chance d'aboutir à autre chose qu'un échec piteux sans pressions énergiques sur Israël. On semble malheureusement s'accommoder à Paris de ce tête à tête totalement déséquilibré qui aura tôt fait d'apparaître pour une farce sinistre. Certes on a vu l'Union européenne publier en juillet, avant l'annonce des négociations, ses nouvelles « lignes directrices » en matière de coopération. Sans se présenter comme un changement de politique, elles sont, du seul fait qu'elles veulent mettre en cohérence les paroles et les actes, un incontestable événement politique. Mais la France à ce jour n'a guère donné de preuve de sa détermination à travers les interventions de Laurent Fabius. Et les changements dans notre diplomatie marquent pour bien des observateurs une inflexion inquiétante quand on voit les arabisants du Quai d'Orsay mutés en Amérique latine ou l'ancien ambassadeur à Tel-Aviv, le très pro israélien Christophe Bigot promu directeur stratégique à la DGSE.

C'est dire si nous avons du pain sur la planche. Nous ne sommes pas dans le cas des Pays-Bas où le gouvernement a mis en garde l'entreprise Royal Haskoning DHV à propos des risques juridiques qu'elle prenait en participant à un projet de traitement des eaux à Jérusalem-Est, et l'a amenée à y renoncer. Nous ne voyons pas, avec Alstom ou Véolia, une telle lucidité chez nos gouvernants.

À nous donc, d'agir pour les faire bouger. Avec la colonisation, l'épuration ethnique est en marche et cela se sait désormais. Interpellons élus, parlementaires et ministres. Il nous faut amener la France à dire non aux apprentis sorciers de Tel-Aviv et à sanctionner la colonisation. C'est là le seul chemin vers la paix.

Jean-Paul Roche

Tels les Indiens d'Amérique, les Bédouins du Néguev

En Israël existent des villages qui, bien qu'habités depuis des générations, n'ont pas d'existence légale. Déclarés illégaux peu après 1948 par les autorités du nouvel État, ils ne bénéficient d'aucun service public, ne se trouvent sur aucune carte, n'ont ni conseils municipaux, ni représentation nationale, leurs propriétés sont classifiées « terres agricoles non résidentielles » Il y est interdit de construire et même de réparer les habitations existantes.

Dans le désert du Néguev, au sud d'Israël, ces villages sont habités par des Bédouins qui sont citoyens israéliens, et constituent 10 % des Palestiniens d'Israël. Ces citoyens de dernière zone subissent depuis des années les violences de l'armée israélienne et de colons juifs extrémistes. La raison ? La volonté israélienne de « judaïser » ce territoire.

Le 24 juin dernier, le parlement israélien a approuvé en première lecture une loi, dite Plan Prawer-Begin, qui prévoit la destruction totale de 36 villages et le déplacement forcé de 70 000 Bédouins. Les terres récupérées seront mises à la disposition exclusive de citoyens juifs israéliens. Pour être applicable la loi doit être approuvée trois fois par le parlement israélien. En Israël, des organisations qui défendent les droits humains se battent pour l'empêcher. En France nos groupes locaux agissent.

S'opposer au projet de loi Prawer,
remarques à partir de l'exemple de l'AFPS Besançon

Dès la fin juin, les militants de Besançon ont considéré qu'il était capital d'organiser une mobilisation à la fois populaire et des élus, contre ce projet qui relève de l'épuration ethnique par Israël de ses propres citoyens sur des critères ségrégationnistes.

Nous étions conscients à la fois de l'impact relatif de la mobilisation populaire sur la classe politique israélienne et de la difficulté à organiser ce type de mobilisation en période estivale, qui plus est contre un projet de loi en débat, qui ne présente pas d'images chocs sur les écrans TV, et dont l'application est prévue à moyen terme… Néanmoins, la gravité des faits nous semblait exiger l'organisation d'un rassemblement, dont la valeur symbolique aiderait à alerter nos sympathisants et les politiques et permettrait de mener une action de sensibilisation. Nous décidons de lancer un appel à rassemblement pour le 5 juillet, devant la mairie sur l'Esplanade des Droits de l'Homme et de diffuser le plus largement possible la pétition par mails. L'AFPS Besançon sollicite alors l'UJFP de Dijon pour qu'une de ses militantes prenne la parole. En plus de ce partenariat avec l'UJFP, 14 organisations associatives, syndicales ou politiques soutiennent l'appel, toutefois, comme on pouvait le craindre, peu de monde est présent au rassemblement. Cependant, un vrai effort d'information est fait auprès du public : présentation d'une partie de l'exposition de l'UJFP sur les Bédouins grâce à nos tirages en grandes affiches de certains de ses panneaux, vidéo projection sur écran, sonorisée, de films courts de destructions du village d'Al Araqib, prises de paroles de l'AFPS et de l'UJFP et distribution de tracts ; l'ensemble complété par nos habituelles projections de vidéos de chants et de rap palestiniens, ainsi que la présence d'un stand conséquent de l'AFPS, ce qui permet d'attirer l'attention et de discuter avec les passants.

Outre cette mobilisation, nous estimions qu'un effort particulier devait être conduit en direction des responsables politiques de divers niveaux de responsabilités, de façon qu'ils interpellent la classe politique israélienne ; l'objectif étant qu'elle prenne conscience d'une large montée de l'indignation à l'international et que l'adoption d'une telle loi aurait des conséquences désastreuses pour l'image d'Israël. Cette campagne consiste à saisir les députés et sénateurs qui ne sont pas des soutiens notoires à la politique d'Israël [1], pour qu'ils interviennent non seulement auprès du Ministre des Affaires étrangères, M. Fabius, mais encore auprès des groupes parlementaires israéliens dont nous leur fournissons les contacts mails, afin que cela ne reste pas une affaire franco-française, enfin pour qu'ils interviennent auprès de l'institution internationale de l'Union Inter Parlementaire (UIP), basée à Genève, dont la Knesset violerait les principes en adoptant ce projet de loi. Suite à divers contacts, les résultats sont au rendez-vous : l'ensemble des parlementaires de Haute-Saône a ainsi interpellé le Ministre, soit 2 sénateurs PS, dont le Président du Conseil général, ainsi que le député-maire PS d'Héricourt et le député-maire UMP de Vesoul ; dans le Doubs, un député EELV et une députée PS ont d'ores et déjà interpellé le ministre (cette dernière a aussi transmis nos informations au responsable du groupe d'Amitiés France-Palestine de l'Assemblée). Enfin nous sommes encore dans l'attente des réponses de deux sénateurs PS du Doubs, le Député PS, suppléant de M. Moscovici a quant à lui préféré ne pas s'engager et nous a invité à nous tourner vers la commission des Affaires étrangères. Si les parlementaires ont bien répondu à nos sollicitations concernant le gouvernement, un député PS précisant même dans sa question écrite, que *« le Tribunal International Russell sur la Palestine parle non seulement d'une politique d'Apartheid mais encore, d'un sociocide pour qualifier la politique israélienne à l'encontre du peuple palestinien qu'il soit dans les territoires occupés ou minorités palestiniennes citoyennes d'Israël »*, ils paraissent peu enclins à interpeller leurs homologues israéliens, alors que l'interpellation directe de la classe politique israélienne nous semble primordiale. Par ailleurs, en plus de la coopération et du jumelage de Besançon, à la demande de l'AFPS, avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jabr (Cisjordanie), la ville est jumelée depuis 1964 avec Hadera en Israël. Bien qu'il y ait très peu de relations avec cette dernière, ce jumelage a malgré tout un sens en termes politiques et symboliques, aussi nous sollicitons le Maire, qui a déjà accepté d'écrire au Ministre des Affaires étrangères, et le Conseil municipal, afin qu'ils interpellent leurs homologues de Hadera.

Les informations fournies par Dukium (Forum pour la coexistence dans le Néguev et l'égalité civile), indiquent que la loi Prawer pourrait être votée en novembre ou décembre et l'organisation estime que le plus efficace serait d'intervenir auprès de nos députés et sénateurs, pour qu'ils convainquent notre gouvernement de faire pression sur Israël. Si ceci relève du travail des groupes locaux, dont l'exemple franc-comtois montre une réceptivité des parlementaires, les instances nationales pourraient organiser des réunions d'informations à l'Assemblée et au Sénat. ■

AFPS Besançon

(1) Sur la zone couverte par notre groupe, ceci exclut dès lors le Jura et la quasi-totalité des parlementaires de la droite sur le Doubs…

La situation des Bédouins en Israël
et la loi Prawer

Interview de Efraim Davidi, du Parti communiste d'Israël, par des membres du groupe local de Montpellier en mission, le 30 août 2013.

Pourquoi la loi Prawer ?

Depuis les années 60, Israël a développé une politique de regroupement des Bédouins dans des villes nouvelles. Les villages bédouins ne sont pas reconnus par la loi israélienne. Toutes les maisons de ces villages ne sont pas enregistrées bien qu'il s'agisse de dizaines de milliers de logements avec électricité et écoles. Les autorités procèdent à des destructions de maisons en continu mais elles sont souvent reconstruites. Donc pour en finir avec cette pratique, le gouvernement a décidé de légiférer en « concédant » quelques lieux légaux pour mieux en finir avec tous les villages. Avec un double objectif : reprendre la terre et transformer les nomades en sédentaires. Les Bédouins perdent leurs terres, leur mode de vie, leur travail alors que dans ces villes nouvelles il n'y a pas de travail.

Le vote à la Knesset est passé de justesse. Qui a voté contre ?

Il faut rappeler que la loi n'est applicable que si elle est votée trois fois. À l'occasion du premier passage à la Knesset elle a recueilli 43 voix pour et 40 contre. Ont voté contre le PCI, le Meretz, les Travaillistes, le Balad, des partis ultra-religieux, le Ra'am (Mouvement Islamique du Sud, présent chez les Bédouins) et Ahmed Tibi (Ta'al). À noter que certains ont voté par opposition au gouvernement. Il y a aussi quelques cas personnels de membres du gouvernement qui trouvent cette loi antidémocratique. (Le Mouvement Islamique du Nord, dirigé par Raed Salah, boycotte la Knesset).

Y a-t-il une mobilisation unie contre cette loi ?

Le combat contre la loi Prawer est difficile. Peu politisés, les Bédouins sont inégalement mobilisés du fait de divisions claniques ou tribales. Et les autorités israéliennes savent jouer de ces divisions en faisant des promesses aux uns tout en s'attaquant aux autres. Certains Bédouins font l'armée en vue d'une ascension sociale.
À noter cependant une évolution non négligeable chez les Bédouins. Une nouvelle couche d'intellectuels bédouins apparaît, particulièrement chez les femmes : juristes, architectes, médecins, comptables. Elle se manifeste, avec expertise et sur un pied d'égalité, contre l'administration. La population participe de ce fait avec plus de force grâce à ces experts.
Début juillet le PCI et le Hadash ont décidé d'appeler à une manifestation contre la loi Prawer. Cette manifestation est unitaire. Y participent aussi le Balad, Meretz, la Coalition des Femmes pour la Paix, Gush Shalom etc. Elle se tiendra le samedi 31 août à Tel Aviv. Une vingtaine de bus sont prévus.

La manifestation qui a eu lieu le lendemain de l'interview a rassemblé 2 000 personnes. Cette faiblesse relative de la mobilisation traduit effectivement les difficultés évoquées par Efraïm Davidi.

Actualité de la campagne de **parrainage des prisonniers**

La campagne de parrainage des prisonniers politiques palestiniens a connu très vite un vrai succès, grâce notamment aux réunions que Salah Hamouri a animées en 2012 un peu partout en France. À la mi-septembre de cette année le nombre des parrains a dépassé 2 300.

Nous devons aujourd'hui répondre à l'aggravation de la répression et accompagner les parrains dont plus de la moitié n'est pas membre de l'AFPS, en les informant, les conseillant et en encourageant ceux dont les lettres restent sans réponse.

La répression israélienne

Ces derniers mois, les forces israéliennes arrêtent chaque jour hommes, femmes et enfants, à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, notamment dans les villages de la résistance populaire et dans les camps de réfugiés.

Les prisonniers qui étaient au nombre de 4 600 au début de l'année, sont actuellement 5 280, selon le ministère des prisonniers de l'Autorité palestinienne. Encore ces chiffres ne prennent-ils en compte que les personnes qui font l'objet d'une procédure ou sont placées en détention administrative, et pas celles qui sont relâchées au bout de 2 jours à 6 mois – durée maximum pendant laquelle les militaires israéliens s'autorisent à détenir un Palestinien sans lui intenter un procès – après avoir subi des interrogatoires souvent accompagnés de torture.

A cette augmentation du nombre de prisonniers doit répondre le développement de notre campagne. D'abord dans nos rangs, où les groupes locaux qui ne l'ont pas encore fait, doivent s'y engager. Mais aussi à la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et au Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens : il serait bon qu'au-delà de leur soutien officiel, ils puissent la relayer.

Le GT Prisonniers s'est saisi de la question des outils nécessaires au développement de la campagne. Et spécialement du film sur les prisonniers qu'a en projet la Plateforme. Un film qui donnerait à voir l'impact social, humain et psychologique de l'emprisonnement sur les prisonniers et leurs familles et l'injustice structurelle du système judiciaire militaire israélien. Le groupe de travail Droits de l'Homme de la Plateforme qui s'occupe de ce projet de film, souhaite nous associer à sa conception.

Encourager les parrains

Nous connaissons les préoccupations exprimées par les parrains. Les uns peuvent se démotiver après plusieurs lettres restées sans réponse. D'autres voudraient entrer en contact avec la famille du prisonnier qu'ils parrainent. La lettre collective adressée à l'AFPS par les prisonniers de Guilboa et publiée ci-contre, montre en tout cas l'écho que provoquent les lettres reçues dans les prisons.

Le problème du contact avec la famille du prisonnier, est assez facile à résoudre pour les parrains membres ou proches d'un groupe local AFPS ayant de forts liens avec une localité palestinienne.

Pour les familles des autres prisonniers, le GT établira des relations plus suivies avec les partenaires palestiniens (Addameer, Club des prisonniers, section palestinienne de Defence for Children International, Ministère des prisonniers, AHRAR) ou israéliens (Women's Organization for Political Prisoners). Mais il faut savoir que, par peur de représailles israéliennes, beaucoup de familles palestiniennes ne se rapprochent pas spontanément de ces associations quand l'un des leurs se fait arrêter.

Pour aider les parrains et se lier avec eux, le GT prisonniers, souhaite publier un bulletin d'information mensuel. Dans le premier, la lettre des prisonniers de Guilboa figurera en bonne place, avec le rappel de quelques suggestions aux parrains qui ne souhaitent pas donner leurs noms et adresses pour éviter d'être fichés et refoulés à leur arrivée à Tel-Aviv. D'autres questions ont été traitées lors de la réunion du GT Prisonniers dont bien sûr celle de la commémoration de la journée internationale de solidarité, le 17 avril.

Il faut savoir enfin que figurent parmi les victimes des récentes vagues d'arrestations plusieurs avocats palestiniens défenseurs des prisonniers politiques. Nous prenons contact à leur sujet avec la FIDH qui devrait saisir un des adjoints du secrétaire général des Nations Unies en charge de la protection des défenseurs des Droits de l'homme. ■

Christiane Gillmann

À l'Association France Palestine Solidarité

Nous vous adressons un salut de liberté et de justice. Nous vous écrivons cette lettre en ayant à l'esprit que la Révolution française qui a commencé le 14 juillet 1789, a annoncé les principes démocratiques appelant à la liberté, à l'égalité et à la fraternité et a provoqué de grandes transformations dans le monde, car elle s'est diffusée en Europe et dans le reste du monde. Et malgré les siècles de colonialisme qui lui ont succédé, dont le modèle israélien représente le dernier et pire exemple, les principes de cette révolution demeurent l'essence de toutes les révoltes populaires qui éclatent face à l'injustice et la tyrannie, où qu'elles se trouvent.

Nous sommes des prisonniers de la liberté, enfants de la révolution palestinienne dans sa toute sa diversité politique et idéologique, et nous attendons avec grand espoir le moment où les chaînes se briseront et les prisons s'effondreront, comme s'est effondrée la Bastille, afin que l'on puisse reconquérir notre liberté violée et notre humanité opprimée par cette occupation criminelle. Nous persévérons dans notre résistance tout en étant intimement convaincus que notre sacrifice édifiera le pont de la dignité qui permettra aux générations futures d'accéder à la liberté, la dignité, la justice sociale et à la paix qui passe par la reconquête des droits spoliés.

Et dans l'obscurité due aux souffrances et frustrations que vit notre peuple, que nous vivons à chaque instant dans les prisons israéliennes, nous vient le message de solidarité de personnes éprises de liberté du monde et de France, formant ainsi la fenêtre par laquelle nous regardons vers l'espoir, la liberté et la volonté de résister. Ces lettres qui traversent les continents – sans être des missiles intercontinentaux – construisent l'avenir et donnent toutes leur importance aux principes politiques et démocratiques des valeurs humaines partagées et préservant ainsi notre humanité selon un concept unique, direct et clair : nous sommes tous différents mais nous devons être égaux.

Nous tenons à adresser, depuis nos cellules, un mot de remerciement et d'affection pour l'Association France Palestine Solidarité, ses adhérents et ceux qui collaborent avec elle. Vos messages apportent une lumière d'espoir à notre vie, l'espoir de croire en un monde meilleur où il y a justice et égalité. Le fait de correspondre avec nous renforce notre moral et nous confirme qu'il existe encore des cœurs emplis de bonté et de solidarité. Nous espérons avoir les adresses de nos correspondants pour leur répondre et les remercier directement.

Chers amis, les relations stratégiques durables se bâtissent sur des positions humaines et politiques simples. Nous ne pouvons jamais oublier la visite que l'ancien président de la République française, Jacques Chirac, avait effectuée dans notre capitale occupée Jérusalem. En refusant d'être accompagné par des gardes de sécurité israéliens lors de son tour dans la vieille ville, et en insistant pour être accompagné par des Palestiniens, il a démoli les mensonges et allégations de l'occupation qui l'assuraient d'un danger pour sa personne. Il a ainsi prouvé que le seul danger pour lui-même et pour les Palestiniens c'est l'occupation et rien d'autre.

Merci à vous. Nous vous faisons la promesse solennelle que nous garderons votre place dans nos cœurs et nos esprits, et que nous continuerons à développer et nourrir les relations franco palestiniennes à chaque occasion ou possibilité offertes.

Et jusqu'à ce que sonne l'heure de la liberté, vous avez notre affection et loyauté

Que la liberté triomphe !

Vos amis prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes

Prison de Gilboa, 5 août 2013

Gaza, mai 2013. Une mission du comité Evry Palestine

Evry Palestine a organisé une mission d'une semaine dans la bande de Gaza, qui s'est déroulée du 4 au 12 mai. Nous étions un groupe de 18 participants et avions décidé de passer par l'Égypte ; nous savions qu'il était illusoire de tenter de passer par Erez quasi fermé non seulement aux Palestiniens mais aux internationaux qui arrivent de Cisjordanie ou d'Israël ; l'après Moubarak permettait une entrée à Gaza plus facile par Rafah et un desserrement de l'étau qui pèse sur les Gazaouis du fait du blocus.

Précision

Suite aux interrogations de quelques lecteurs à propos de l'article paru dans notre dernier numéro sur la mission de Palestine 33 et Palestine 13 à Gaza, nous tenons à préciser qu'il ne fallait pas y voir une analyse politique globale engageant l'AFPS, mais tout simplement le témoignage de ses deux auteurs. Comme annoncé, et dans le même esprit, nous publions ce mois-ci celui de deux militants de la mission d'Evry-Palestine en mai dernier.

Enfants du camp de réfugiés de Khan Younis

Aujourd'hui, avec la destitution de Mohamed Morsi et la reprise en main par l'armée en Égypte, la situation des habitants de Gaza s'est encore brutalement aggravée : fermeture fréquente de la frontière à Rafah et difficultés énormes pour avoir la permission de passer, grave pénurie de carburants, et destruction des tunnels qui apportaient l'essentiel des produits et des matériaux à ce peuple assiégé.

Premières impressions

À notre arrivée, nous avons pu constater la situation dans la bande de Gaza : d'un côté un semblant de vie normale, plus de voitures et moins de véhicules à âne qu'il y a quatre ans, de nouveaux commerces, le nettoyage des décombres et des travaux de reconstruction en œuvre après les bombardements de novembre ; des étudiants dynamiques, pour certains d'entre eux passionnés par la langue française, qui nous ont accompagnés dans tous nos déplacements ; et en même temps le siège et l'enfermement toujours bien présents, l'interdiction de se rendre en Cisjordanie, le manque quotidien d'eau et d'électricité, la pollution des terres et des nappes phréatiques, la pauvreté et la surpopulation effrayantes dans certains secteurs du camp de réfugiés de Khan Younis, un territoire enfermé, surpeuplé, qui ne peut pas répondre aux besoins de sa population et dont on ne voit pas comment il peut être viable en restant isolé.

Au centre de notre mission : le camp de réfugiés de Khan Younis

Réactiver le jumelage avec ce camp de réfugiés

Notre premier objectif était de réactiver le jumelage entre le camp de réfugiés de Khan Younis et la ville d'Evry, initié en 1999 par Evry Palestine, que nous portons aujourd'hui au niveau de notre association, tout en sollicitant, mais sans l'attendre pour agir, un réveil de la municipalité d'Evry.

En 2009, nous avions constaté que le comité populaire des réfugiés était empêché de fonctionner par les autorités locales, et que ses membres vivaient constamment dans la crainte d'être arrêtés. Aujourd'hui, le comité populaire des réfugiés du camp de Khan Younis a retrouvé les moyens de fonctionner, il a des locaux et un compte bancaire, il est actif et nous a présenté les partenaires et projets associatifs qu'il soutient.

Un projet porté par Evry Palestine

Notre mission suivait de quelques semaines le démarrage de notre projet d'animation pour les enfants autour d'une ludothèque, qui a pu effectivement commencer début avril dans des locaux en plein centre du camp de réfugiés. Ce projet, qui bénéficie d'un financement du Conseil Général de l'Essonne, a reçu au cours de notre mission le soutien du Consulat Général de France, venu sur place confirmer sa promesse de contribution.

Une évolution générale des camps de réfugiés

Nous avons été invités par de nombreux autres représentants de comités populaires de réfugiés des camps de la bande de Gaza ; tous ont pu, à des degrés divers, reprendre une activité, et ceux qui sont jumelés avec une ville française (dont le camp de Rafah avec Saint-Denis) espèrent que les relations seront au plus vite rétablies avec ces villes.

Rencontres avec la société civile palestinienne

Notre deuxième objectif était plus largement militant ; nous avons rencontré différentes associations et ONG actives au sein de la société civile palestinienne.

L'agriculture

Nous avons rencontré le PARC (ONG palestinienne pour l'agriculture, partenaire de longue date de nos projets) qui nous a fait visiter des projets agricoles, notamment un projet d'amélioration des techniques d'irrigation soutenu par nos amis d'Aubagne. Le PARC veut contribuer à la sécurité alimentaire de la population de Gaza en développant l'agriculture, y compris dans la « zone tampon », cible particulière de l'armée israélienne.

Les droits de l'Homme

Nous avons rencontré le PCHR (Centre Palestinien des Droits de l'Homme) dont le représentant nous a fait état des violations israéliennes quotidiennes de ces droits dans la bande de Gaza et des répercussions économiques, juridiques, sociales culturelles et politiques dramatiques sur la société gazaouie engendrées d'abord par l'occupation mais également par le gouvernement Hamas et l'Autorité Palestinienne dont les divisions détruisent l'identité palestinienne.

La défense des droits des femmes

L'occupation israélienne est la toute première des oppressions que subissent les femmes palestiniennes de Gaza, comme le reste de la population. Mais le rôle des associations de défense des droits des femmes est aussi très important dans une société très traditionnelle sur laquelle le Hamas impose son idéologie. Nous avons rencontré, sur ce thème, des femmes remarquables qui agissent à Gaza pour le droit des femmes, à la tête d'associations indépendantes, centres d'accueil, et centres de recherche sur les questions juridiques les concernant.

Les prisonniers palestiniens de Gaza

Pêcheurs dans le port de Gaza

Quatre d'entre nous ont passé une matinée sur la défense des prisonniers, avec l'appui efficace d'une association locale qui a organisé une rencontre avec les familles de deux des prisonniers parrainés, ainsi qu'une rencontre au ministère des prisonniers où sont venues, devant une assistance nombreuse, témoigner une ex-prisonnière et des familles de prisonniers. Nous avons pu constater que de jeunes prisonniers purgent des peines jusqu'à 14 ans de prison pour avoir tenté de franchir la frontière pour étudier à l'étranger. Et confirmé à quel point la question des prisonniers politiques est aujourd'hui au cœur du combat des Palestiniens. Ils sont le symbole de la lutte du peuple palestinien pour sa libération.

La pêche et l'agriculture, cibles de l'occupation israélienne

La rencontre avec les pêcheurs que nous avons pu organiser avec l'aide de militants internationaux nous a particulièrement marqués : aucun argument « sécuritaire » ne peut excuser les crimes que commet la marine israélienne en attaquant les pêcheurs, en les humiliant, les emprisonnant, les mutilant, en détruisant leur outil de travail et en les empêchant d'exercer leur métier. Punition collective pour détruire cette économie en tentant de briser la volonté de résistance des pêcheurs.

Au moment de notre visite, la zone de pêche restait limitée à la distance totalement ridicule de 3 miles nautiques en pleine saison de pêche à la sardine, en violation de l'accord qui avait autorisé 6 miles lors de la trêve conclue, sous médiation égyptienne entre Israël et le Hamas, après la dernière offensive israélienne de novembre.

Au moins 12 miles seraient nécessaires pour une réelle activité de pêche côtière et ne pas épuiser totalement cette ressource déjà éprouvée (les pêcheurs évoquent une durée de 10 ans pour reconstituer cette ressource si le blocus maritime était aujourd'hui levé).

Sur le port de « Gaza ville » nous avons pu rencontrer un des animateurs du projet Gaza Ark, dont nous aurons l'occasion de reparler : le « Bateau pour Gaza » dans l'autre sens, le sens du droit des Palestiniens à exporter leur production, droit aujourd'hui bafoué et pourtant indispensable à >>>12

L'Europe est-elle enfin en train de **passer de la parole aux actes ?**

Pour la première fois depuis bien longtemps, l'Europe a tenu bon pour transcrire, dans la réalité de ses textes concernant la Palestine et Israël, une partie des principes qu'elle proclame généralement sans trop se soucier de sa propre cohérence.

Début juillet, nous avons appris l'intention de la Commission européenne de publier des « Lignes directrices » excluant des aides financières européennes les activités israéliennes dans les colonies. Devant la levée de boucliers du gouvernement et du président israéliens, qui ressortaient l'argument usé jusqu'à la corde « ne faites rien qui puisse gêner l'engagement des pourparlers de paix », nous avons craint le pire. Mais le 19 juillet au matin, le texte paraissait sans modification au Journal officiel de l'Union européenne : l'Europe, cette fois, relevait la tête.

Les « Lignes directrices »

De quoi s'agit-il ?

Le titre officiel du texte est : « Lignes directrices relatives à l'éligibilité des entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967 et des activités qu'elles y déploient aux subventions, prix et instruments financiers financés par l'UE à partir de 2014 ».

› Il s'agit de Lignes directrices (« Guidelines » en anglais) ; ce sont des règles contraignantes et publiques, qui s'appliquent aux institutions de l'Union européenne et aux organismes associés, notamment la Banque européenne d'investissement (BEI), mais qui ne sont pas imposées aux États membres,

› On parle d'éligibilité, ce qui veut dire que lorsque les critères correspondants ne sont pas satisfaits, il n'est même pas possible de candidater aux aides financières qui sont citées.

Si le texte exclut d'emblée les subventions et prêts à des entités dont le siège social serait dans des colonies, ce cas reste exceptionnel. Mais il s'applique aussi aux entités établies dans les frontières d'avant 1967 de la manière suivante : pour les subventions, ce sont **les activités** dans les colonies qui sont visées ; une université qui a une antenne dans une colonie ne sera pas exclue des subventions, mais elle ne pourra pas en recevoir pour des activités menées en territoire occupé. Et pour les instruments financiers (par exemple des prêts et garanties apportés par la BEI), c'est **le bénéficiaire final** qui est exclu s'il a une activité en territoire occupé ; ainsi, une entreprise qui a une activité dans les colonies sera exclue de tout prêt ou garantie de la Banque européenne d'investissements (BEI), que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une banque.

Le tout est assorti d'une obligation de déclaration sur l'honneur des entités candidates aux subventions ou aux prêts, concernant leur conformité aux règles énoncées [1].

Dans quel contexte se situent-elles ?

Les Lignes directrices rappellent en introduction qu'elles *« visent à garantir le respect des positions et des engagements adoptés par l'UE en conformité avec le droit international en ce qui concerne la non-reconnaissance par l'Union de la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par le pays depuis juin 1967 »*.

Elles citent les conclusions du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union, dont celui du 10 décembre 2012 dont le contenu est clair et net : *« L'Union européenne déclare qu'elle est déterminée à faire en sorte que – conformément au droit international – tous les accords entre l'État d'Israël et l'Union européenne indiquent clairement et expressément qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967, à savoir le plateau du Golan, la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza. »*

Ces conclusions sont particulièrement importantes. Elles s'appliquent dès maintenant à tous les accords qui doivent être signés entre l'UE et Israël.

Gênent-elles vraiment l'État d'Israël ?

Directement, l'effet de ce texte n'est pas négligeable. Ainsi, des prêts importants de la Banque Européenne d'Investissement à des entreprises israéliennes deviendraient impossibles. Un des effets indirects de ces Lignes directrices est d'ailleurs de mettre en lumière l'argent qui se déverse d'Europe vers Israël. On découvre ainsi, avec un certain effarement, que la BEI a consenti un prêt de 120 millions d'Euros à Mekorot, la compagnie qui vole l'eau aux Palestiniens ; pour une usine de désalinisation de l'eau de mer, certes, mais on doute que ce prêt soit assorti de la condition de cesser de voler de l'eau aux Palestiniens.

Mais l'effet principal de ces Lignes directrices est politique. Il oblige les entités israéliennes, et le gouvernement israélien pour les accords cadre, à s'engager à ce que ces financements ne soient pas utilisés au-delà de la Ligne verte, et donc à reconnaître que la Ligne verte reste la base de tout accord de paix. Ce que le gouvernement israélien veut éviter à tout prix.

Horizon 2020 : le premier cas test

Horizon 2020 est le nouveau programme-cadre de recherche et de développement qui organise les aides européennes à la R & D (recherche, développement et, fait nouveau, Innovation) pour une période de 7 ans à partir du 1er janvier 2014. Les entreprises et laboratoires israéliens avaient déjà largement profité des programmes cadres précédents. Cette fois, l'Europe veut aller plus loin encore en faisant d'Israël le seul pays non-membre à qui elle propose de participer de manière pleine et entière à ce programme.

Israël « menace » de ne pas signer cet accord très avantageux pour elle et exige un aménagement des Lignes directrices…, en cherchant certainement aussi à éviter la mention qui exclut les territoires occupés, que l'UE a décidé d'imposer à tout accord avec Israël. La bataille n'est pas finie, tous les coups restent possibles.

La bataille pour leur application

Les réactions israéliennes à la publication des Lignes directrices n'ont pas tardé, et le gouvernement israélien a déclaré lui-même avoir activé ses réseaux de « lobbyistes » dans les 28 pays de l'UE, et bien sûr auprès de la Commission européenne (plusieurs centaines de lobbyistes à des niveaux divers, notamment des « consultants »). De plus John Kerry, au nom de la sauvegarde des « pourparlers », a jugé bon de faire pression sur l'Union Européenne. Parmi les pays européens, la Grèce a pris le parti d'Israël, et un moment nous avons craint de voir le gouvernement français commencer à flancher. Du côté de la Commission européenne, Catherine Ashton [2] a déclaré vouloir appliquer les Lignes directrices « avec tact » (!…) [3], et sur pression de Kerry, une délégation européenne est allée sur place étudier les conditions d'application de ces Lignes directrices…

> **« L'Union européenne déclare qu'elle est déterminée à faire en sorte que – conformément au droit international – tous les accords entre l'État d'Israël et l'Union européenne indiquent clairement et expressément qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967, à savoir le plateau du Golan, la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza. »**

Mais la mobilisation a été forte, aussi bien pour les Lignes directrices elles-mêmes que pour leur application à l'accord-cadre sur le programme Horizon 2020 :

› De nombreuses lettres ont été envoyées à Catherine Ashton et aux ministres des Affaires Étrangères par les différentes associations de solidarité avec la Palestine, et par la coordination européenne (CECP) [4],

› Les organisations israéliennes anticolonialistes se sont jointes à cette démarche,

› À l'initiative de l'AURDIP et de BRICUP, 800 universitaires et chercheurs, dont une trentaine d'Israéliens, ont demandé à Ashton d'appliquer pleinement le texte des Lignes directrices, notamment pour l'accord-cadre Horizon 2020,

› 15 anciens hauts responsables européens (dont Hubert Védrine) ont écrit pour demander à Ashton de rester ferme dans l'application des Lignes directrices,

› 51 parlementaires européens ont écrit dans le même sens à Ashton,

› Sans compter de nombreuses autres initiatives, notamment des ONG palestiniennes.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Europe tient bon : à la longue les pressions d'Israël et des États-Unis ›››13

(1) Vous trouverez le texte des Lignes directrices et de multiples analyses, réactions et interventions en allant sur le site de l'AFPS et en entrant « + lignes + directrices » dans la zone de recherche en haut et à droite.

(2) Le titre exact de Catherine Ashton est : Haute Représentante de l'Union aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité. Elle préside le Conseil des Affaires étrangères et est assistée par le Service européen de l'action extérieure.

(3) *Sensitively* dans la version originale anglaise. C'est sûrement le même terme qui doit s'appliquer à la répression par l'armée israélienne de la résistance populaire non armée, aux exactions des colons contre la population palestinienne, et au blocus de Gaza…

(4) Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, à laquelle participent une quarantaine d'organisations européennes, et dont l'AFPS est membre et co-fondatrice.

Sandrine Mansour-Mérien

Nous remercions Sandrine Mansour-Mérien d'avoir accepté de répondre à nos questions à l'occasion de la sortie de son livre : « L'histoire occultée des Palestiniens. 1947–1953 »

Pour les lecteurs de PALSOL, Sandrine peux-tu te présenter ?

Je suis historienne, j'ai soutenu une thèse avec le professeur Henry Laurens sur « La commission de conciliation aux Nations Unies (CCNUP) à travers les archives françaises de 1948 à 1966 ». Je travaille dans les archives françaises depuis de nombreuses années et c'est ainsi que j'ai pu trouver des documents inédits notamment sur l'expulsion dont ont été victimes les Palestiniens. J'ai aussi collaboré au film documentaire de la réalisatrice Maryse Gargour « La Terre parle arabe » pour ce qui concerne les recherches historiques faites en amont.

Je travaille également avec elle sur le prochain film documentaire qui devrait sortir à l'automne sur la Palestine des années 1930 à 1950, notamment.

Sandrine, tu viens de publier un ouvrage qui s'intitule « L'histoire occultée des Palestiniens. 1947–1953 aux éditions Privat. Peux-tu nous dire en quelques mots en quoi l'histoire des Palestiniens a été ou est occultée ?

Et sur quels documents nouveaux ou qui existaient auparavant mais qui n'ont jamais été utilisés jusqu'à présent, tu t'es appuyée pour construire tes travaux ?

Lorsque j'ai commencé il y a plusieurs années à faire des travaux de recherche en histoire sur la Palestine en France, j'ai constaté que les historiens palestiniens qui avaient écrit sur l'histoire de la Palestine étaient quasi inexistants en Français. Certes, des auteurs comme Elias Sanbar ou Rashid Khalidi existent mais ni les anciens historiens qui ont été à la fois témoins, et historiens de leur histoire, ni les contemporains n'étaient traduits en Français.

Puis au milieu des années 1980 il y a eu les nouveaux historiens israéliens qui ont été traduits ce qui était une très bonne chose car ils disent et confirment ce que disent ces historiens palestiniens.

Alors question : pourquoi en sommes-nous encore là en 2013 ? À la fois mélange de pensée coloniale sur les travaux de ces historiens, autocensure face à des pressions, force de l'écriture de l'histoire écrite par les vainqueurs et qui occulte d'autres sources etc. Plusieurs facteurs se conjuguent.

J'ai donc d'une part, voulu leur donner la parole et aussi resituer le contexte de la Nakba, « la catastrophe » qui a donc ses origines dans l'élaboration du mouvement sioniste qui avait pensé le transfert bien avant la deuxième guerre mondiale, dès la fin du XIXe siècle et qui en se renforçant sur le terrain a pu mettre en œuvre cette tragédie. D'autre part je redéfinis la datation de cette Nakba qui a été et reste marquée par la date de mai 1948 comme étant la conséquence de la première guerre israélo-arabe alors que les expulsions ont commencé après le vote du plan de partage en 1947 pour se « conclure » avec le massacre de Kibya en 1953, avant la deuxième grande vague d'expulsions en 1967.

Enfin, je croise ces sources avec les éléments trouvés dans les archives diplomatiques françaises, également nouvelles et où les témoignages des consuls et leurs analyses renforcent ce que disent les historiens.

Quels effets cela a-t-il produit dans la culture historique des Européens ?

Pour les Européens donc, l'expulsion est la conséquence d'une guerre et est justifiée par les atrocités qui ont été commises par ces mêmes Européens sur les Juifs alors qu'en fait il s'agit bien d'un projet élaboré bien en amont.

Par ailleurs, les Européens méconnaissent la réalité de cette société palestinienne, riche, plurielle et qui a lutté dès le début contre ce projet qu'elle voyait mise en place avec l'aide des grandes puissances et en particulier des Britanniques.

Les résultats que tu nous présentes, s'étayent également sur, ce que dans ton ouvrage, tu présentes comme le Who's Who des nouveaux historiens Israéliens et Palestiniens, là aussi peux-tu nous les présenter en quelques lignes ?

J'ai en effet souhaité présenter en quelques lignes les historiens auxquels je fais référence dans mon livre : certains notamment Français et Israéliens sont connus mais la majorité, les Palestiniens ne sont pas connus. En donnant quelques traits de leurs expériences et connaissances je donne au lecteur des clés pour découvrir cette société qui était aussi composée d'intellectuels, d'avocats etc. parlant plusieurs langues et dont beaucoup avaient fait leurs études supérieures dans les pays européens ou aux États-Unis.

Par exemple le travail remarquable effectué par un historien comme Aref El Aref dont le livre sur la Nakba demeure une référence incontournable (livre en six volumes) est totalement ignoré en Europe et bien sûr n'est pas traduit. C'est donc une nouvelle approche vers le public européen pour l'inciter à vouloir découvrir encore plus les travaux de ces auteurs. Cela ne peut que permettre une meilleure compréhension du conflit, de ses origines, et de la raison pour laquelle nous en sommes encore là à ce jour.

Enfin, au sein de l'AFPS, tu es très impliquée par un travail d'analyse des contenus de manuels scolaires d'histoire notamment de terminale de lycées, en France qui ont au programme la représentation du conflit israélo-palestinien et dans ce cadre-là tu as des contacts avec tes collègues européens et au-delà de l'Europe sur cette question. Quelles grandes tendances se dégagent de ce travail international ? Et quelles perspectives se profilent ?

Un peu à l'image de ce que je viens d'évoquer sur la manière finalement dont on présente le conflit israélo-arabe en général, l'étude attentive des manuels scolaires de terminale en histoire et en géographie sont très éloquents : nous sommes dans une vision coloniale en général du monde arabe et dans laquelle les

Palestiniens sont montrés comme des « terroristes », ou leur résistance à l'occupation et à la colonisation n'est jamais citée comme telle, et où d'ailleurs la colonisation n'apparaît pas. Nous avons donc une version assez proche du discours politique de propagande de l'État d'Israël dans la manière de présenter l'histoire écrite mais aussi au niveau de la cartographie (nombreuses cartes qui montrent Jérusalem comme étant la capitale d'Israël au détriment du droit international) et des photos où le violent est toujours le Palestinien. Ce qui est d'autant plus grave que les nouveaux historiens israéliens ont largement démonté cette version, sans parler d'utiliser les travaux de grands historiens de la question comme Henry Laurens.

L'étude a également été faite sur les livres dans d'autre pays par des collègues historiens comme Nurit Peled-Elhanan sur les livres en Israël ou Michaël Walls en Suède. Nous avons donc, avec le groupe de travail de l'AFPS qui travaille sur cette question en France depuis plus d'un an, décidé d'organiser un colloque international en France sur la question. Mais au-delà de ce moment qui va permettre de présenter les analyses qui ont été faites sur quatre pays (France, Israël, Palestine et Suède), nous avons aussi constaté qu'il y a une réelle demande d'autres pays notamment européens pour élargir l'étude à leurs manuels et pour poser des diagnostics sur la présentation du conflit israélo-arabe. Même si nous sommes conscients que les professeurs ne sont pas toujours obligés de suivre les manuels, ils sont cependant conçus sur des programmes officiels qui en disent long sur la manière dont les ministères peuvent voir le conflit, et ces livres sont à la disposition des élèves chez eux comme référence première. Il nous a donc apparu important de réfléchir à la mise en place d'une structure internationale, une sorte d'observatoire scientifique sur cette question essentielle dans la mesure où il s'agit d'un des plus vieux conflits de ce monde, non encore résolu, de la première communauté de réfugiés dans le monde que sont les Palestiniens (selon l'ONU), du premier dossier abordé par l'ONU en 1945 et toujours pas clos, du nombre de résolutions onusiennes non respectées par Israël sans équivalent, etc.

Il est plus qu'urgent et essentiel de revoir cette question et de travailler sur de nouvelles présentations qui tiennent compte de tous les apports scientifiques qui existent sur l'histoire de cette partie du monde. ■

Propos recueillis par Marilyn Pacouret

« L'histoire occultée des Palestiniens. 1947–1953 », éditions Privat, 17 €, ISBN : 978-2-7089-6946-9

Aidez-nous à améliorer Pal Sol

■ Quand vous le recevez avez-vous envie de le parcourir tout de suite ? ☐ OUI ☐ NON

■ Quelles rubriques ou articles lisez-vous en premier ? Edito, Articles d'analyse, Informations sur les campagnes nationales, Échos des groupes locaux

■ Y a-t-il des articles que vous renoncez à lire ? ☐ OUI ☐ NON

■ Pour quelles raisons ? Trop longs ? Difficiles à lire ? Manque d'intérêt pour le sujet ? Autre raison ?

■ Y a-t-il des sujets que vous voudriez voir abordés et qui ne le sont pas ?

■ Pensez-vous que votre groupe local pourrait proposer des articles ? Est-ce que votre groupe local diffuse le journal ? Vers qui et/ou dans quelles circonstances ?

■ Vous arrive-t-il de faire lire Pal Sol à des amis ? Souvent, de temps en temps, rarement, jamais.

■ Sa pagination est-elle suffisante ? ☐ OUI ☐ NON

■ Comment trouvez-vous sa présentation ? Agréable, moyennement intéressante, rébarbative. Précisez.

■ Y a-t-il suffisamment de photos ou illustrations ? ☐ OUI ☐ NON

■ Si vous avez des suggestions, merci de les formuler en une ou deux phrases simples. (forme/contenu)

Deux possibilités pour répondre :

■ Photocopiez ou découpez ce questionnaire et envoyez-le à : AFPS, 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris ou

■ Numérisez-le et envoyez-le par messagerie à : afps@france-palestine.org

7 <<< leur économie. Une nouvelle campagne de solidarité contre le blocus imposé en toute illégalité par Israël à développer au sein de la société civile que nous avons à cœur de soutenir.

Malgré la trêve de novembre que le Hamas veille à faire

L'aéroport de Gaza

respecter, les paysans continuent, à être attaqués dans une large zone tampon ; avec beaucoup de difficultés, des cultures de blé ont pu être réalisées plus près de la frontière qu'auparavant, mais les attaques et incursions se répètent régulièrement dans cette zone fertile qui pourrait pourtant contribuer à une relative sécurité alimentaire pour la population si elle n'était pas interdite d'accès.

La situation politique

Invités, pour une partie importante de notre séjour, par un comité populaire des réfugiés dominé par le Fatah, nous devons rester prudents et modestes dans l'appréciation de la situation. Mais la reprise par ces comités, en tout cas à Khan Younis, d'une réelle capacité d'action est indéniable.

Ces comités populaires dirigés en majorité par le Fatah coexistent avec d'autres comités dirigés par le Hamas, que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer.

En revanche, nous avons tenu à rencontrer, en présence de nos partenaires, le maire de la ville de Khan Younis, désigné par les autorités Hamas de Gaza, qui a centré son discours sur la mission de la municipalité qui est de fournir des services à la population dans un contexte particulièrement difficile, et dont les employés nous a-t-il dit, Fatah et Hamas, sont représentatifs des pluralités politiques qui s'expriment au sein de chaque famille palestinienne.

L'OLP, et principalement le Fatah, retrouve un rôle reconnu à travers la défense des réfugiés (75 % de la population de la bande de Gaza) et de leur droit au retour, thème particulièrement présent en ces jours de commémoration de la Nakba. Ils surfent aussi sur la vague de la grande manifestation du 1er janvier pour l'anniversaire du Fatah, qui a été un immense succès dont ils parlent encore.

Plus généralement, le règlement de certains problèmes de sécurité par le gouvernement Hamas est apprécié, de même qu'un redémarrage relatif (au moment de notre voyage) du secteur de la construction, mais ses entraves continuelles à la liberté d'association et plus généralement aux libertés individuelles sont très mal supportées par les personnes que nous avons rencontrées.

Nombreux sont ceux, parmi les jeunes, qui rejettent en bloc le Fatah et le Hamas, un rejet du « FaHa » exprimé avec une certaine dérision.

Agir contre le blocus et l'occupation

L'occupation israélienne est omniprésente par le blocus, l'enfermement, les intrusions, qui se traduisent au quotidien par des destructions et des tirs à vue. N'oublions pas les deux offensives militaires de 2008 et 2012 qui ont fait déjà des milliers de morts et de blessés.

Par ailleurs Israël accentue les divisions entre l'OLP et le Hamas afin d'atteindre le but qu'il s'est fixé : faire disparaître l'identité palestinienne.

Et pourtant le peuple palestinien de Gaza est toujours accueillant, chaleureux envers les internationaux qu'ils ne voient que trop peu. Un peuple debout, inventif et cultivé. On le sent dans cette soif d'étudier, de fréquenter les universités qui semblent de très bon niveau. De préserver ses moindres ressources, de s'attacher à son histoire, de lutter pour sa liberté et sa dignité et de clamer son désir de paix.

Délaissé par la « communauté internationale », il a besoin plus que jamais de notre solidarité. Nous revenons avec la volonté d'agir contre le blocus et les différentes formes de l'occupation ; de témoigner collectivement de ce que nous avons perçu de la réalité de Gaza ; et de centrer, sur cette thématique, nos prochaines Huit Heures pour la Palestine qui auront lieu le samedi 30 novembre à Evry. ■

Dominique Pallarès, Bertrand Heilbronn, Evry Palestine

9 <<< commencent à lasser. Et comment l'Union européenne pourrait-elle justifier de retarder l'application de ses propres textes officiellement publiés, qui ne font que traduire le droit international, au risque de perdre toute crédibilité et de se faire accuser de complicité des violations de ce droit ?

Mais les discussions sur Horizon 2020, commencées le 12 septembre, sont toujours en cours. Un mauvais coup reste toujours possible, tant les enjeux sont importants, et nous devons continuer à nous mobiliser, en interpellant la Commission Européenne et nos députés européens, mais aussi notre gouvernement et nos députés : n'oublions pas que ce sont les États qui font la politique européenne.

Au-delà des Lignes directrices

Les Lignes directrices constituent un premier acquis d'un mouvement qui vient de loin, et qui mobilise, au-delà des associations de solidarité avec la Palestine comme la nôtre, un grand nombre de nos partenaires. En témoigne par exemple le remarquable rapport des 22 ONG sur la colonisation, publié en 2012, qui préconise, entre autres, cette mesure [5].

Un effet important des Lignes directrices est d'avoir mis au centre du jeu le respect du droit international et le caractère illégal de toute colonisation des territoires occupés. Et de l'avoir fait, dans la lignée des conclusions du Conseil des ministres de décembre 2012, de manière claire et concrète.

Dans la suite de ces Lignes directrices, deux textes sont en préparation : un texte sur l'étiquetage des produits des colonies, annoncé avant la fin de 2013, et des recommandations (sous forme d'un code de bonne conduite) à destination des entreprises. Mais la Commission, déjà soumise à une forte pression d'Israël pour repousser l'application des Lignes directrices, pourrait être tentée de freiner l'adoption de ces deux textes : nous devons donc être vigilants.

Au-delà, les positions s'affirment pour que les États prennent à leur compte les principes juridiques et éthiques à la base des Lignes directrices : comme la Commission européenne, ils ne doivent pas se rendre complices de pratiques illégales au regard du droit international.

La demande d'interdire les produits des colonies, suite logique de l'étiquetage, va précisément dans ce sens [6], tout comme la mise en place de « codes de bonne conduite » pour les entreprises, que nous demandons aux États de mettre en place sans attendre les textes européens, pour tout ce qui concerne l'activité de ces entreprises en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Les Pays-Bas ont commencé à le faire, ce qui a amené tout récemment la société Royal Haskoning DHV à renoncer à participer à un projet de station d'épuration à Jérusalem Est illégalement annexée.

Enfin, nous attendons de l'Union européenne qu'elle entre dans une logique de sanctions contre Israël tant que ce pays continuera de violer le droit international et les conventions internationales. Nous allons donc être amenés, dans les prochains mois et à l'approche des élections européennes, à rappeler notre revendication de la suspension de l'accord d'association et à dénoncer la « politique européenne de voisinage » concernant Israël. ■

Bertrand Heilbronn

(5) La Paix au Rabais. Comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes. à télécharger sur : *www.fidh.org/IMG/pdf/lapaix.pdf*

(6) Voir la campagne pour l'interdiction des produits des colonies portée par le Groupe de travail BDS.

« Lignes directrices » et Directives

Les Lignes directrices (« Guidelines ») sont préparées par la Commission Européenne en application de décisions politiques prises ailleurs, en l'occurrence au Conseil des Affaires étrangères de l'UE. Leur adoption se décide au sein de la Commission. Elles sont publiques et contraignantes, mais ne s'appliquent qu'aux institutions de l'UE et aux organismes associés (dont la Banque européenne d'investissement).

Les Directives sont également préparées par la Commission européenne, notamment pour décliner l'application des traités qui ont été signés. Elles donnent des objectifs que les États membres sont obligés de tenir dans un délai donné, en adaptant leur propre législation nationale. On citera, par exemple, les directives sur la concurrence dans différents secteurs, ou sur l'environnement. L'adoption des directives suit un chemin complexe entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

Pour des raisons de simplicité de communication, le terme « directive » est parfois employé pour désigner ces Lignes directrices. On pourrait aussi, plus simplement et pour éviter la confusion avec les directives, parler des règles de la Commission européenne.

Dimanche, 14 h à la fête de « l'Humanité » 2013

Liberté pour les prisonniers : maintenant, pas après !

Le stand de l'AFPS se remplit pour devenir bondé. À la table, outre le président de l'AFPS, Taoufiq Tahani, deux femmes d'exception viennent débattre avec le public : Fadwa Barghouti, avocate et épouse du leader Marwan Barghouti, député, incarcéré en Israël depuis 11 ans et condamné à 5 fois la prison à vie, plus quarante ans et Sahar Francis, directrice de l'ONG de défense des prisonniers palestiniens particulièrement active : Addameer. À leurs côtés, un autre invité très fin connaisseur de la France, Majed Bamya, diplomate chargé du dossier des prisonniers, auprès du Ministère des Affaires Étrangères de l'État de Palestine. Salah Hamouri est présent à ce débat, modestement assis parmi l'assistance.

Tour à tour nos invités prennent la parole. Silence glacial.

Ils décrivent les conditions insupportables du peuple palestinien pour qui la prison est une des faces des plus cachées de l'occupation, une face qui est aussi une des plus cruelles et des plus violemment contraires au droit international et aux Conventions de Genève. Un fils de prisonnier, présent sous le chapiteau, nous parlera du cas de son père.

Cette situation est terrible.

D'un double point de vue. D'un côté, on assiste à une volonté israélienne de casser coûte que coûte et par tous les moyens la résistance palestinienne par le recours massif et systématique et illégal à l'emprisonnement, y compris pour des enfants. D'un autre côté, le destin impossible à prédire pour tous ces prisonniers, ils sont 5 200 aujourd'hui, injustement incarcérés du fait de l'arbitraire total des dirigeants israéliens. Et nous n'oublions pas Georges Ibrahim Abdallah détenu en France et dont la libération est bloquée au sommet de l'État français.

Une idée prend vite forme et force.

Ce n'est pas demain, en attendant un hypothétique et aléatoire accord de paix qu'ils seront libérés. L'expérience est là : les Accords d'Oslo, signés en 1993, prévoyaient la libération de tous les prisonniers. 20 ans plus tard il y a encore dans les prisons israéliennes des détenus d'avant Oslo. 79 exactement ! En Palestine même, la question des prisonniers est désormais dans les priorités de l'agenda politique. La pression de l'opinion publique et la lutte des prisonniers eux-mêmes en est la cause.

Une autre idée, une autre posture s'imposent donc à nous. Une posture offensive et non de simple mais nécessaire dénonciation : c'est maintenant, et pour aller vers la paix, qu'il faut libérer les prisonniers politiques palestiniens.

Ce n'est pas l'inverse qui doit prévaloir puisque cela a échoué, à savoir faire dépendre leur libération d'un accord de paix. C'est désormais et clairement l'inverse qui doit être notre unique boussole : pour aller vers la paix, libération sans attendre des prisonniers palestiniens !

L'expérience de l'AFPS de parrainer l'ensemble des prisonniers palestiniens est saluée comme étant une initiative majeure par les orateurs.

La lettre reçue à l'AFPS par tous les prisonniers de la prison de Guilboa, toutes tendances politiques confondues, en témoigne avec éclat. Cette solidarité participe à la création d'un large mouvement d'opinion. Elle doit être poursuivie et amplifiée.

De gauche à droite : Majed Bamya, Sahar Francis, Fadwa Barghouti, Jean-Claude Lefort et Taoufiq Tahani

Les invités soulignent aussi une nouvelle initiative prise en Palestine et qui devrait être annoncée prochainement depuis l'Afrique du Sud : l'organisation d'une campagne internationale pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers.

Dès lors que cette campagne internationale est large et rassembleuse, non campée en France sur un des côtés de l'échiquier politique français ni captée par quiconque, *« l'AFPS sera présente »*, assure son président, Taoufiq Tahani.

Les choses s'accélèrent enfin sur la question des prisonniers palestiniens. Elles s'organisent et se développent. Notre association sera plus que jamais au rendez-vous de ce combat pour la liberté des prisonniers sans laquelle il ne peut y avoir de liberté pour la Palestine. Leur avenir commence maintenant. ■

Jean-Claude Lefort

Ma Fête de l'Huma 2013.

Toujours cette convivialité, cette amitié, ce dynamisme !

Depuis plusieurs années je me rends au stand de l'AFPS à la Fête de l'Huma. Malgré la pluie du samedi, beaucoup de monde et des militants bien trempés ! Plus d'une dizaine sans compter Laura, Lamia, Gilles nos permanents, fidèles au poste… Les « chefs » Jean-Claude, Taoufiq, Claude, et les autres, étaient là aussi. Des militants actifs allaient à la rencontre des passants. J'ai eu plaisir à tous les retrouver.

Le stand de l'AFPS, situé avenue Che-Guevara, se voyait de loin, avec sa grande banderole : « Palestine Libre : non à l'occupation »

On pouvait y découvrir une exposition sur les Bédouins du Néguev ainsi que des panneaux avec photos et noms des quatre prisonniers politiques grévistes de la faim dans leurs prisons en Israël.

Dans le stand, divisé en 4 parties (librairie, vente, buvette, pétition) on trouvait des produits artisanaux, des t-shirts, de l'huile d'olive, tout le matériel AFPS… La librairie a très bien marché et dans le coin buvette le sourire de Lamia et la bière de Taybeh ont eu un franc succès !

Durant ces deux jours j'ai fait signer les pétitions et autres textes : Contre le plan Prawer/Pour soutenir les copains poursuivis en justice pour boycottage de produits israéliens et pour l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie/Une carte pétition adressée à Laurent Fabius demandant que la France interdise la vente des produits des colonies… textes qui ont recueilli plusieurs milliers de signatures.

Les débats, passionnants, ont attiré un nombreux public

Le samedi Claude Leostic, présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, animait le débat intitulé : « Agir contre la colonisation », avec 2 syndicalistes Pierre Coutaz (CGT) et Christian Pigeon (Solidaires) la FSU étant excusée ; ce débat témoigne de l'engagement syndical grandissant pour la campagne sur les produits des colonies. Rude tâche avec les atermoiements de l'UE sur l'application des lignes directrices à partir janvier 2014 !

À noter que la CGT a signé un accord avec les principaux syndicats européens, complétant ainsi l'action menée par la Plateforme et que Solidaires avec SUD PTT met tout son poids dans l'action contre Orange et son partenariat avec Partner, opérateur israélien et instrument actif de la colonisation en Palestine occupée.

Le dimanche, le beau temps revenu, Jean-Claude Lefort, président d'honneur de l'AFPS, devant une salle comble, animait le débat sur le prisonniers, avec Fadwa Bargouthi, avocate et épouse de Marwan Bargouthi, Sahar Francis directrice d'Adameer la grande ONG palestinienne de défense des prisonniers, Majed Bamya en charge du dossier des prisonniers au Ministère des affaires étrangères palestinien et Taoufiq Tahani, notre président.

Fadwa dans une intervention très politique a annoncé la relance de la campagne pour la libération de Marwan, dont L'AFPS est partie prenante. Marwan en est le symbole mais la campagne vise TOUS les prisonniers. Sahar Francis a appuyé, décrit la situation, et salué la campagne AFPS de parrainage. Enfin discours très politique aussi de M. Bamya *« pas de compromis avec l'occupant »*.

Parmi nous Salah Hamouri et le fils d'un prisonnier salués par le public

Le lien a été fait avec Georges Ibrahim Abdallah (appel à participer à la manifestation du 26 octobre à Lannemezan).

Jean-Claude Lefort a clôturé le débat par ces mots *« C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères… »*, sous des applaudissements nourris. Belle émotion et beaucoup d'enthousiasme pour une action prisonniers forte.

Cet événement, véritable vitrine pour les débats d'idées, constitue en même temps un bain de solidarité active, dont on revient prêts aux combats qui nous attendent. C'est à regret – et très touché par la petite composition florale offerte par une dame palestinienne – que j'ai quitté la Fête pour rejoindre le bus qui me ramenait en Lozère. Je reviendrai ! ■

Nuiri Faiz, AFPS Alès Cévennes

Le point sur les affaires judiciaires

Où en sommes-nous aujourd'hui après les procès de l'été?

Perpignan

La décision rendue par le tribunal de Perpignan le 14 août a relaxé les trois prévenus, sur des motifs de forme — la nullité de la citation- et de fond — « le défaut d'élément matériel et d'imputabilité aux prévenus ». Une fois encore, le Parquet a fait appel deux jours après le rendu de la décision du tribunal.

Pontoise

L'audience du 12 septembre au tribunal de Pontoise, concernait sept prévenus pour une action menée en juin 2010. Comme ceci était déjà arrivé au tribunal de Paris en juillet 2011, le procureur *« s'en est remis à la sagesse des juges »* sans requérir de peine. La décision est attendue le 2 décembre.

Alençon

La décision du tribunal d'Alençon, le 19 septembre, a suivi l'esprit des réquisitions du procureur lors de l'audience du 27 juin, et condamné chacun des sept prévenus à une amende de 500 € (avec sursis), à 1 € de dommages et intérêts au profit des parties civiles et conjointement à 500 € à chacune des quatre parties civiles, au titre des dépens.

Sur le fond, le tribunal a écarté la citation au titre de « provocation à la discrimination nationale, raciale, religieuse par parole, écrit, image ou [...] voie électronique » sur la base de la loi de 1881, au motif de l'imprécision des propos tenus et des supports de diffusion concernés. Il a en revanche retenu « la discrimination à raison de l'origine, l'ethnie ou la nationalité – entrave à l'exercice d'une activité économique » sur la base de l'article 225 du code pénal. Nos camarades d'Alençon ont fait appel de cette décision, soutenus dans leur démarche par l'AFPS nationale.

Les autres procédures en cours

Sur ce terrain du boycott citoyen, deux autres affaires viendront à l'audience dans les prochaines semaines : à Colmar le 16 octobre, en appel de la décision du tribunal de Mulhouse de décembre 2011 qui relaxait l'ensemble des prévenus ; et à Paris le 30 octobre, en appel de la décision du tribunal de Bobigny de mai 2012 qui relaxait également les prévenus.

On voit bien avec toutes ces affaires, et en particulier l'appel systématique des procureurs alors que la relaxe en première instance est le plus souvent prononcée, que les circulaires scélérates Alliot-Marie et Mercier continuent à produire leurs effets. Et qu'au-delà des contacts avec le ministère de la Justice, les premières sollicitations d'élus, nos interventions doivent se renforcer pour obtenir leur retrait définitif.

Citons encore une affaire connexe aux actions d'appel au boycott, avec l'accusation portée par OPM, importateur du produit Sodastream, contre l'AFPS pour « dénigrement » de son produit, fondé sur la publication sur notre site des comptes-rendus d'actions des militants appelant au boycott devant les magasins ; cette accusation est assortie de demandes en dommages et intérêts, à raison de 1 000 € par action recensée. Après des reports successifs depuis 2011, l'audience de fond aura lieu le 31 octobre prochain à Paris.

Et le procès tramway ?

Dans le dernier Palsol, nous indiquions que le conseil national du 15 juin avait décidé de se pourvoir en cassation « à titre conservatoire », et de mettre à profit la période précédant la date butoir de dépôt du « mémoire », pour approfondir les questions posées, en matière juridique (les « motifs sérieux » du pourvoi), financières (la proposition de soutien financier par le Comité Ombudsman pour la Palestine), et de communication (les marges de manœuvre pour donner une résonance extérieure au procès). Le conseil national du 22 septembre a confirmé la décision de poursuivre le pourvoi en cassation, et le mémoire sera déposé à mi octobre, pour une décision attendue sous 12 à 15 mois.

Pour être complet, rappelons enfin la plainte du CRIF contre l'AFPS pour diffamation, en février 2012, au regard de l'article publié sur le site « gentil Gilad, méchant Salah » ; la relaxe complète en première instance... a vu le CRIF faire appel.

Et l'appel fait par l'association « Les amis de la Méditerranée », propriétaire du Dignité, contre la décision de première instance du 15 mai 2013, qui la déclarait non recevable.

Didier Fagart

Palestine Solidarité

octobre 2013

Trimestriel édité par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Directeur de publication : Taoufiq Tahani

Comité de rédaction : Christiane Gillmann, Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy, Guy Mallié, Marilyn Pacouret, Jean-Paul Roche

Président de l'AFPS : Taoufiq Tahani

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0504 G 83106

Imprimerie : Imprimerie du Bocage
443, rue Georges-Clemenceau
85170 Les Lucs-sur-Boulogne

Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Palestine Solidarité

afps@france-palestine.org
www.france-palestine.org

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 € pour les adhérents à l'AFPS
8 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !